

# Les Bulldozers attaquent les Hauts de Joinville !

Le quartier des Hauts de Joinville est à rénover,  
mais le projet est contestable en l'état .

## NOUS REFUSONS :

- **La destruction de bâtiments à valeur architecturale**, témoins de l'histoire passée.
- **Une densification exagérée de l'habitat** (+ 1000 habitants)
- **La Rue de Paris transformée en canyon urbain** bordée par la Résidence de Paris de 8 étages et les futurs immeubles de 7 étages côté ZAC. Nous sommes consternés d'entendre l'architecte présent lors de la réunion publique du 7 déc 09 nous proposer “**deux butées pour la vue**” : l'immeuble du RER 31 mètres de haut (hors ZAC) et la résidence étudiante ( 7 étages) en place du café de Paris.
- **Le manque d'espaces verts publics** : le plan entretient la confusion "verte" des espaces sans préciser l'accès libre ou privé, de pleine terre ou simple couverture gazonnée inaccessible au-dessus des parkings ou de locaux de stockage..
- L'absence suspecte de précisions sur tout l'espace de l'ancienne gendarmerie.

## NOUS DEMANDONS :

- **La réalisation d'une ZAC "écologique" conformément aux engagements pris en public par la mairie**, avec une gestion humaine de l'espace.
- **Que les constructions dites "sociales" ne jouent pas le rôle de protection phonique mais se situent à l'arrière des constructions de**

petits collectifs (voir la mauvaise réalisation de la ZAC des Studios Av.Galliéni, bas de Joinville),

- **Un abaissement de la hauteur des immeubles en bordure de la Rue de Paris,**
- **La création de jardins à cultiver à l'usage des Centre aérés et des écoles,**
- **Le Parc Public prévu doit comporter des espaces de jeux pour la petite enfance,**
- **Les futurs parkings doivent permettre partiellement un accès public au stationnement,**
- Pas de caméras de video-surveillance dans les quartiers,
- Des espaces dédiés aux jeux de ballons.

**La construction de petits collectifs denses permet de ménager de vrais espaces de circulation et peut offrir à Joinville un aménagement digne de sa situation exceptionnelle en accord avec les exigences du développement durable .**

**Joinville Le Pont mérite mieux qu'un projet banal d'urbanisation : son site exceptionnel exige un traitement innovant et avancé de cette ZAC.**

**Joinville le 23/12/09**